

Construire son projet alimentaire territorial : repères et outils



Edition 2015

Obtenez le logo
« Bien manger,
c'est l'affaire de tous »
> page 13



Focus

sur quelques initiatives en Languedoc Roussillon

Par l'étude d'initiatives portées sur les territoires de notre région participant à une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger », la DRAAF LR invite les collectivités territoriales à lancer une réflexion et travailler à élaborer ce que pourrait être leur projet alimentaire territorial.

Les services de la DRAAF sont à votre service pour vous y accompagner. N'hésitez pas à nous signaler vos travaux afin que nous puissions vous associer au Plan Régional de l'Alimentation.



/// Contexte

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art. 39), précise les enjeux liés à la mise en place d'une politique nationale de l'alimentation et affirme l'importance de l'ancrage territorial de cette politique avec l'élaboration de projets alimentaires territoriaux.

Dans le cadre de la politique régionale de l'Alimentation, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Languedoc-Roussillon a identifié les initiatives portées sur les territoires dans notre région, à différentes échelles, de la commune au Pays, qui participent à une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger » (agro-écologie, circuits courts, éducation à l'alimentation, agritourisme, etc.) et tendent vers un projet alimentaire territorial.

Le projet alimentaire territorial est entendu comme un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations, élaboré de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Un premier travail d'enquête (non exhaustif) a été mené début 2014¹ afin de dresser un panorama des actions régionales, complété début 2015. Des exemples ont également été recherchés dans d'autres régions. 4

fiches « Focus » ont été réalisées suite à des entretiens approfondis avec les différents services de 4 collectivités (communauté d'agglomération de Nîmes, communauté de communes de Lunel, Pays Cœur d'Hérault et Pays Corbières Minervois) afin de rendre compte de la transversalité de la question alimentaire.

Cette publication a pour objectif de montrer la diversité des approches sur notre territoire régional et stimuler les échanges entre territoires, de présenter quelques outils et analyses issus de travaux de recherche récents sur la question et de proposer des repères pour l'action autour de questions simples : **un projet alimentaire territorial, avec qui ? Pourquoi faire ? Comment s'y prendre ? Selon quelles phases ?**

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Languedoc-Roussillon poursuit ses travaux en 2015 et soutient des initiatives exemplaires comme « La Politique Alimentaire Départementale du Gard, un projet citoyen à faire partager », portée par le Conseil Départemental du Gard, projet lauréat de l'appel à projet national « Plan National de l'Alimentation » 2014, afin de mettre des outils méthodologiques à disposition des territoires désireux de s'engager dans un projet alimentaire territorial.

¹ Enquêtes réalisées en 2014 auprès du Conseil Général du Gard (30), Pays Vidourle Camargue (30), Communauté Agglomération Nîmes Métropole (30), Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien (30), Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole - EPLEFA Gard (30), Communauté de Communes du Pays Grand Combien (48), Communauté de Communes du Pays de Couiza (11), Lycée d'Enseignement Général Technologique et Agricole - LEGTA Castelnaudary (11), Communauté Agglomération Hérault Méditerranée (34), Pays Cœur d'Hérault (34), Pays Haut Languedoc et Vignobles (34), Pays Corbières Minervois (11), Communauté Communes Pays Lunel (34), Mairie de Grabels (34), Parc Naturel du Haut Languedoc (34 / 81), Pays Pyrénées Méditerranée (66)

/// Des exemples de territoires engagés dans des actions

4 actions sont détaillées dans des fiches focus : Communauté d'agglomération de Nîmes, Communauté de communes de Lunel, Pays Cœur d'Hérault et Pays Corbières Minervois.



NÎMES MÉTROPOLÉ : FAVORISER LES PRODUITS LOCAUX ET BIO DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE (Voir aussi Focus 1)

La ville de Nîmes a souhaité améliorer la qualité de sa restauration collective en proposant des produits locaux et de saison. L'Agglomération a saisi cette opportunité pour faire de la restauration collective publique un levier d'organisation et de structuration de l'offre agricole issue du territoire.

Elle a accompagné la ville de Nîmes, avec un premier travail de modification des critères d'attribution des marchés publics de restauration collective, afin de favoriser les produits bios et locaux et un appui à la profession agricole pour approvisionner ces circuits, via un partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture. Cette expérience bénéficie aujourd'hui à d'autres communes de l'agglomération qui veulent améliorer la qualité des repas qu'elles servent.

► En savoir plus : <http://www.nimes-metropole.fr/ecocitoyennete/agenda-21/developpementdurable.html>





PAYS COEUR D'HÉRAULT : UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE EN ACTION (Voir aussi Focus 3)

Le projet alimentaire inscrit dans le nouveau projet de territoire 2014-2025 (nouvelle charte de développement du Pays Coeur d'Hérault) résulte de la confluence progressive entre santé et développement économique : 2 démarches menées en parallèle et mises en synergie au sein d'une vision plus globale de « Projet alimentaire de territoire » lancé début 2014 (le 1^{er} à utiliser cette entrée dans notre région). Plusieurs arguments sont combinés pour justifier ces actions : santé et territoire (amélioration des comportements, pour des publics variés - petite enfance, scolaire), aide alimentaire, développement local (maintien et création d'activités agricoles et rurales), tourisme et gastronomie en s'appuyant sur les productions emblématiques (fromages AOP Roquefort, Pélardon, Huiles d'olive et Olives de Clermont l'Hérault, vins, etc.).

► **En savoir plus :** www.coeur-herault.fr/leader/lesprojets-deja-finances/projetsdevelopper-les-circuits-courts-pour-leshabitants-et-les-0



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE : VERS UNE INTÉGRATION DES ACTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES LOCALES ?

Dès 2010, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) (principales villes : Agde et Pézenas) se dote d'une chargée de mission « développement des territoires ruraux ». En effet de nombreuses initiatives sont mises en place par les communes pour redéployer une agriculture locale. Ces actions nécessitent un appui technique de l'Agglomération qui apporte de surcroît une vision ensemble. Par exemple, la ville de Pézenas a acquis 14 hectares, dans la vallée de la Peyne, dont 10 hectares dédiés à une production biologique et 4 hectares à un espace test agricole en maraîchage bio. Un hameau agricole, prévu pour loger une dizaine de jeunes agriculteurs, a été livré à St Thibéry courant 2014.

Pour la sensibilisation des jeunes, 9 communes sont impliquées dans l'opération « Un fruit pour la récré » et livrées par le point de vente collectif « la ferme de Portiragnes ». Un marché estival de producteurs de Pays est organisé à Pézenas depuis 2011, deux autres sont envisagés à Agde et St Thibéry. Le 1^{er} périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) de l'Hérault est également défini en 2014, dans l'idée de reconquête agro-pastorale de garrigues et friches récentes.

Aujourd'hui, au-delà de l'assistance proposée aux communes, la CAHM cherche à définir un projet alimentaire de territoire, à en faire une réelle compétence.

► <http://www.agglo-heraultmediterranee.net/categories/agriculture>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL : OENOTOURISME, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET CIRCUITS COURTS (Voir aussi Focus 2)

Située entre deux agglomérations languedociennes en croissance, Montpellier et Nîmes, la communauté de communes du Pays de Lunel (CCPL) a exprimé dès sa création une forte volonté de maintien de sa vocation « d'espace de respiration ». En 2005, elle fait du maintien de ses paysages ruraux (petite Camargue au Sud, coteaux viticoles au Nord) un axe structurant de son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Agir sur le foncier agricole et le renouvellement de la profession étant une ambition à long terme, la CCPL a également choisi de s'investir sur le développement de nouvelles relations entre l'agriculture et les urbains, en axant son intervention sur les circuits courts, l'agri et oenotourisme (week-end « de ferme en ferme » chaque année depuis 2011, ouverture du pôle oenotouristique Via Vino en 2013) et la sensibilisation du jeune public (opération « Un fruit à la récré » depuis 2012, actions d'éducation à l'environnement dont la rencontre d'agriculteurs locaux) et des habitants (mise en place d'une filière locale de traitement biologique des déchets verts).

► **En savoir plus :** <http://www.paysdelunel.fr/430-projetde-territoire.htm>



VILLE DE GRABELS : DU MARCHÉ CIRCUITS COURTS À L'ACTION FONCIÈRE

Cité résidentielle aux portes de Montpellier, la commune est confrontée au risque de déprise de l'activité locale, commerces et loisirs. Les élus se lancent dès 2008 dans la mise en route d'un marché le samedi matin, afin de redonner des couleurs à cette ville de plus de 6 000 habitants. Ils développent progressivement le concept de marché circuit court, favorisant les producteurs locaux et les commerçants, à partir du moment où ils jouent le jeu de la transparence. Ils affichent clairement l'origine de leurs produits, via un système d'étiquetage coloré mis en place avec l'Inra (une démarche formalisée en 2014 en marque collective gratuite Ici.C.Local -Innovation pour la coopération et l'information en circuit local) : « j'en suis le producteur » (vert) ; « je l'ai acheté à un autre producteur que je connais » (orange) ; « je l'ai acheté hors circuit court » (violet). Le marché est une caisse de résonance pour les autres activités culturelles de la ville. Il a fait germer d'autres projets : approvisionnement local de la restauration scolaire, jardins familiaux, et aujourd'hui réflexion sur l'installation agricole, menée en lien avec la Métropole Montpellier Méditerranée et la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

► **En savoir plus :** <http://www.ville-grabels.fr/grabels.asp?IdPage=14696>



LYCÉE AGRICOLE DE CASTELNAUDARY : INITIATEUR DU PLAN LOCAL DE L'ALIMENTATION CHAURIEN

Ce Lycée agricole a fait de l'alimentation un axe structurant pour son projet d'établissement. Il commence par mettre en place une parcelle en maraîchage biologique gérée par les apprenants. Des repas à base de produits biologiques et locaux sont proposés au restaurant scolaire. Une AMAP est accueillie dès 2007 au sein de l'établissement.

En 2012, le Lycée joue pleinement son rôle d'animation rurale : il se rapproche de la commune de Castelnaudary pour valoriser le patrimoine gastronomique chaurien, et proposer des ateliers goût / santé - faisant intervenir le personnel et les élèves- aux enfants des écoles maternelles, ainsi qu'aux publics fragiles de la ville (diabétiques ; obèses ; précaires). Des rencontres régulières entre lycées agricole et hôtelier permettent aux élèves de saisir la chaîne alimentaire dans sa globalité, « du champ à l'assiette ». Au travers de ces différentes actions, le lycée tisse un réseau de partenaires sur tout le territoire (organisations agricoles, chambre de commerce et d'industrie, groupements de producteurs, inter profession, éducation nationale) et formalise un 'Plan local pour l'alimentation chaurien' avec un comité de pilotage.



VILLE DE BARJAC : APPUI AU RENOUVELLEMENT AGRICOLE

À Barjac, la Mairie s'engage pour favoriser une restauration collective bio et locale. Pour aller jusqu'au bout de la logique, une ferme a été achetée par la Foncière Terre de Liens, afin de permettre l'installation de plusieurs agriculteurs et éleveurs, avec pour objectifs le passage du domaine en bio, et l'approvisionnement de la restauration collective et des commerces de proximité. Les nouveaux installés sont accompagnés par la couveuse d'activités agricoles gardoise « Coups d'Pousses ».

► En savoir plus : www.terredeliens.org/la-grange-des-pres



SITE REMARQUABLE DU GOÛT DE L'OIGNON DOUX DES CÉVENNES : FILIÈRES DE PRODUITS DE TERROIR (AOP, IGP...) ET PATRIMOINE

Le Site remarquable du Goût autour de l'oignon doux des Cévennes est né d'une dynamique départementale, initiée par le Comité Départemental du Tourisme du Gard, afin de favoriser la coopération entre professionnels du tourisme, du monde agricole et associatif ainsi que des collectivités d'un même territoire à œuvrer ensemble à la reconquête des paysages et à la valorisation de l'Oignon doux et des savoir-faire liés. Cette démarche collective est fédérée au sein de l'association « Les terrasses de l'Aigoual ». Elle permet de coordonner les acteurs locaux pour proposer un accueil de qualité, basé sur des relais entre opérateurs, et de susciter des rencontres autour de l'oignon doux des Cévennes : randonnées, foires, salons, hébergements, circuits courts, etc.

► En savoir plus : www.causses-aigoual-cevennes.org/tourisme/a-savoir/site-remarquable-du-gout-oignon-doux



SICTOM CARCASSONNE ET ECOSCIENCE PROVENCE : « COMMERCE ENGAGÉ »

Cette démarche est originaire du Var : l'association Ecoscience Provence a été sollicitée par le syndicat départemental des déchets pour sensibiliser les commerçants et le grand public à la réduction de déchets, en évitant ou réduisant fortement la consommation d'emballages par exemple. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention des déchets, de « décarbonisation » des achats et de développement économique et social local.

Dans l'Aude, c'est le Covaldem (Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude) qui a sollicité Ecoscience pour adapter ce programme de prévention aux réalités audoises. Le déploiement du label « Commerce Engagé » s'inscrit dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets. Les commerçants (pour l'instant essentiellement à Carcassonne) inscrits dans cette démarche de responsabilité écologique mettront en œuvre 4 actions prioritaires : tri des déchets ; suppression des sacs à usage unique en plastique ; approvisionnement local privilégié ; information et sensibilisation des consommateurs.

Dans le Var, cette démarche a permis de faire du lien entre producteurs, consommateurs, commerçants, ouvrant la possibilité de réduction à la source des déchets.

► En savoir plus : www.commerce-engage.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LODEVOIS & LARZAC : DÉVELOPPEMENT CULTUREL, TOURISTIQUE ET PATRIMOINE AGRICOLE

Le festival de poésie « Voix de la Méditerranée » a été organisé jusqu'en 2014 par la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac et la ville de Lodève à Lodève, au sein du Pays Cœur d'Hérault (cf. fiche Focus 3). Des poètes de toute la Méditerranée proposaient des lectures, complétées de performances, concerts, spectacles (théâtre, danse, cirque). A cette occasion, des rencontres avec les producteurs locaux étaient proposées : marchés paysans, délocalisation de la « Boutique de la Maison du Grand Site de Navacelles » sur Lodève, dégustations de vins locaux (Terrasses du Larzac) dans les guinguettes, menus « locavores » dans certains restaurants, expositions autour des paysages et des pratiques agricoles, etc.

► En savoir plus : voixdelamediterranee.com

/// D'autres idées, ici et ailleurs !

REDYNAMISER LES MARCHÉS DE PLEIN AIR EN Y INTÉGRANT UNE PROGRAMMATION CULTURELLE (PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES - 34)

VALORISER LES PRODUITS DE LA MER ET DE LA MONTAGNE EN S'APPUYANT SUR UN RÉSEAU DE POINTS DE VENTE ET DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS (PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE - 66)

MAINTENIR UNE CEINTURE VERTE MARAÎCHÈRE PÉRIURBAINE EN VALORISANT LES PRODUITS QUI EN SONT ISSUS SUR LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PERPIGNAN MÉDITERRANÉE - 66)



PAYS DE FIGEAC (LOT - MIDI PYRÉNÉES) : LE PROJET ALIMENTAIRE « TERRES DE FIGEAC, MÊLÉE GOURMANDE » ET L'IMPLICATION DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

La coopérative (plus précisément une SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole) a été créée en 1985. Elle a pour cœur d'activité l'approvisionnement en intrants (aliments du bétail, engrais, semences, produits phytosanitaires) des agriculteurs du Ségala-Limargue (5 cantons du Nord-Est du département du Lot). Elle compte en 2013 quelques 650 adhérents et emploie 120 salariés. La coopérative soutient le développement agricole.

Elle se rapproche en 2010 du Pays de Figeac pour initier une réflexion partagée autour de l'avenir du territoire fortement lié à son agriculture. Les élus de la coopérative constatent que les difficultés à s'installer (dynamique, liens, image, offre de services, etc.) sont les mêmes pour les artisans, commerçants ou jeunes agriculteurs. Le conseil de développement du Pays s'appuie alors sur la dynamique de la coopérative agricole et sur les autres métiers liés à l'alimentaire et au tourisme pour initier une démarche globale de valorisation du panier de biens et services du territoire, regroupés sous le signe de reconnaissance « Terres de Figeac, mêlée gourmande ». Sept familles d'acteurs (producteurs, consommateurs, restaurateurs, restauration collective, métiers de bouche, distributeurs et relais associatifs) sont encouragés à : faire progresser leurs connaissances et compétences alimentaires ; valoriser les produits et savoirs locaux ; soutenir les innovations sociales ; promouvoir les spécificités et qualités territoriales.

► En savoir plus : www.pays-figeac.fr/terres-figeac-melee-gourmande



/// Enseignement de ce tour d'horizon : de nombreuses actions existent sur les territoires, plus au moins anciennes, plus ou moins articulées.

Différents enjeux, différents objectifs co-existent. Les entrées les plus travaillées sur les territoires sont la santé, l'environnement et la préservation du foncier. Mais les actions mises en oeuvre font souvent l'objet de politiques indépendantes et sont gérées par des services techniques différents. On constate que les liens « agriculture » et « alimentation » ne sont pas toujours perçus ou construits. Le vocable « alimentation » désigne souvent la « nutrition / santé » et les services traditionnellement en charge de ces actions « nutrition » (santé, sport, éducation) n'intègrent pas forcément dans leur approche un lien avec la question de la production agricole.

A l'inverse, les services en charge de l'agriculture travaillent souvent sur des approches filières, dans une économie de l'offre, et moins une économie de la demande, orientée vers la réponse aux besoins alimentaires sur leur bassin de vie. Les différents programmes existants (Pcet, Scot, Cls, Agenda 21, marque locale, circuits-courts, restauration collective durable, ...) n'intègrent pas toujours les enjeux agricoles et alimentaires. On remarque également un défaut de vision ensemblière / intégratrice au niveau des services techniques et /ou au niveau politique, de pilotage transversal, inter-services et bien souvent l'inexistence d'une instance organisée de gouvernance (ou de concertation). Faire de la question de l'alimentation durable une thématique globale « du gène à la poubelle » nécessite donc un cheminement vers une approche systémique en se préoccupant des impacts du système alimentaire sur l'environnement, l'emploi, la santé, le bien être social. L'alimentation devient un axe intégrateur et structurant, de mise en cohérence de politiques plus sectorielles sur l'aménagement, la logistique, la santé, le foncier ou encore l'éducation et le développement économique.

FREINS	OPPORTUNITÉS	LEVIERES OU INSTRUMENTS MOBILISABLES
Difficulté à appréhender le caractère multi-dimensionnel des projets alimentaires territoriaux	Émergence /visibilité d'un sujet Crise / actualité	Implication de la société civile Agenda politique favorable Acteurs « leaders »
Structuration / articulation / complémentarité / compétences des différentes échelons territoriaux	Nouveaux dispositifs / Réforme des collectivités	Nouvelles équipes techniques ou politiques ou réorganisations internes Subsidiarité active
Multiplicité des politiques / dispositifs / acteurs (publics, privés, société civile) / intérêts / lieux d'interface	Politiques incitatives (Loi d'avenir) / Nouvelles réglementations/obligations (plans de prévention et de gestion des déchets)	Instruments financiers / outils Normes (sanitaires, environnementales)

/// Le point de vue de la recherche

Bien articuler le rôle de chaque collectivité

« La réussite de la transition écologique dans le périurbain passe par une implication de chaque niveau de collectivité et surtout par une meilleure articulation entre chaque niveau (...). Les communes conservent un rôle important dans cette perspective, du fait notamment de la grande proximité des élus avec les habitants. Quant aux structures intercommunales, leur rôle sera (notamment...) de développer des stratégies alimentaires locales qui permettent de mettre en cohérence les politiques environnementales, foncières, économiques et sociales sur leur territoire (...) Les régions doivent quant à elle assurer un développement coordonné et équitable de l'ensemble des territoires des plus denses aux plus ruraux. Dans la perspective de la transition écologique des territoires, leur rôle est d'ores et déjà de mettre en cohérence les différents documents d'urbanisme et de développement durable à l'échelle régionale et infrarégionale (...). Chaque niveau de collectivité doit donc être impliqué mais une mise en oeuvre optimale se jouera aussi dans le dialogue entre les différentes collectivités. »

MARTY C., MICHEL A. et MUSSEAU P., 2014, *Quelles politiques pour la France périurbaine ? TerraNova*, note. 18 p.

Le principe de subsidiarité active

- penser en termes d'articulation des échelles géographiques et non plus en termes de répartition des compétences ;
- penser en termes systémiques d'animation d'un milieu et de combinaison des actions de la puissance publique dans ce milieu et non en termes de juxtaposition d'actions séparées et normatives de différents départements ministériels ;
- penser en termes d'obligations de résultats et non en termes d'obligations de moyens ;
- penser en termes de réseau et non en termes de système hiérarchique ;
- penser en termes d'apprentissage continu et de gestion de la mémoire et de l'intelligence collective et non en termes de processus discontinu de décision, de mise en oeuvre, d'évaluation et de rectification des politiques publiques.

CALAME P., *le principe de subsidiarité active*, 1996